

gneur, parce qu'il vous a donné un *docteur de justice*. C'est la confirmation d'en-Haut.

Toute la vie de Raymond se résume dans un mot : il s'adapta à Dieu. Il faut lire ses pénitences, s'édifier au contact de son humilité, admirer son obéissance simple et prompte. Il est centenaire, vieux, brisé, chancelant et aussi docile à la voix qui l'appelle au choeur qu'à la règle austère de sa conscience qui lui trace son devoir. Il n'a d'autre volonté que la loi de son Ordre et de l'Eglise. Ainsi le droit de Dieu prime tout ; ses actions sont calquées sur le modèle éternel. Il est le juste qui resplendit la religion, sa mère et son bien, et par là la justice, son idéal.

Et si sa vigueur morale semble faillir dans la position d'un acte fort au service de cette implacable vertu de justice, Raymond se tourne vers Dieu et l'implore. Jâques I, alors dans l'île Majorque, s'abandonne aux plus honteuses passions en dépit des reproches de Raymond de Pennafort qu'il retient de force auprès de lui. Raymond veut fuir le scandale qu'il ne peut enrayer. On lui refuse la sortie des ports. Il prie. Dieu l'inspire. Le saint étend sa chape sur l'eau, en relève une partie qu'il fixe à un bâton, ordonne à un compagnon de s'agenouiller sur cet incui radeau : Dieu donne le vent et l'île s'éloigne ! Six heures plus tard, soixante lieues plus loin, les moines atterrissent en France. Raymond ne voit pas la foule ébahie qui l'acclame, il remet sa chape, qui est sèche, sur ses épaules et rentre dans son couvent. ²⁵

Il ne peut flancher dans le devoir parce qu'il est fixé à la loi. La loi est infailliblement une garantie et un contre-fort de l'âme, si elle est éprouvée par l'Eglise ; Raymond le sait : il la choisit comme la dame de ses pensées — tous les chevaliers espagnols ont leur dame — il se l'assimile et elle transpire dans sa vie. Et la loi pratiquée, c'est la justice qui rend à Dieu ce qui lui est dû.

Ne voyons-nous pas encore un reflet de la vertu de justice dans l'organisme physique du saint ? La justice n'exige-t-elle pas que le corps soit traité selon les exigences d'une règle qui lui assure la force et le prive du superflu, qui maintienne cet équilibre spécial entre l'abus et la complaisance,